



Donnation d'une partie de terrain

Par **veny**, le **22/02/2010** à **18:37**

Bonjour, rnma voisine propriétaire d'un terrain à coté de chez moi consent de me céder une partie de celui-ci environ 15 m2 gratuitement à conditions que je m'occupe des formalitésrnpouvons nous éviter d'aller chez le notaire en rédigeant l'acte sous seing privénet si oui est il indispensable de faire poser une borne ou pouvons nous tout indiquer sur le document écrit et signe par nous deux avec toutes les mesures

Par **Tisuisse**, le **22/02/2010** à **22:46**

Bonjour, rnrrnUn terrain, même de 15 m², est un bien immobilier et l'acte notarié est incontournable pour faire cette transaction, fut-elle à titre gratuit. Donc, voyez un notaire.